

ACTION 15 GARANTIR L'ACCESSIBILITE DES VOIRIES ET DES ESPACES PUBLICS GERES PAR BOURGES PLUS

Type d'action

- > Action sous compétences Bourges Plus
- > Action partenariale
- > Action pédagogique

CONTEXTE LOCAL

La loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées du 11 février 2005 pose le principe de la continuité de la chaîne de déplacement entre cadre bâti, voirie, espaces publics et systèmes de transports.

Concrètement, cette loi s'est traduite pour Bourges Plus par la création d'une Commission Intercommunale d'Accessibilité qui a deux missions principales :

- Améliorer l'accessibilité du patrimoine d'intérêt communautaire,
- Faire le bilan des actions effectuées en la matière sur le territoire de l'Agglomération et assurer une bonne diffusion de l'information.

Résultat attendu

- > Mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics d'intérêt communautaire ainsi que des équipements recevant du public gérés par Bourges Plus, afin de tendre à une continuité dans la chaîne des déplacements.

DESCRIPTIF

- **Dresser le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports :** Concernant Bourges Plus, cette étape se décompose en deux parties, la première portant sur les Etablissements Recevant du Public (ERP) alors que la deuxième porte sur la voirie, les espaces publics et l'offre de transports en commun.
- **Organiser un système de recensement de l'offre de logements accessibles aux personnes handicapées.**
- **Etablir un rapport annuel de ses actions et faire des propositions de nature à améliorer l'existant.**

PILOTE

- Bourges Plus ;
- Elu référent : M. A. TANTON ; service concerné = Service Voirie.

PARTENAIRES

Les 14 communes, l'Association des Paralysés de France, Fédération Nationale des Accidentés du Travail et Handicapés, Association Valentin HAUY, UNAFAM, Association des Sourds du Cher, Confédération Nationale du Logement, Union Départementale des Associations Familiales, l'Etat, Conseil Régional du Centre, Conseil Général du Cher, AggloBus.

Calendrier prévisionnel

Pour les Etablissement Recevant du Public (ERP)

2011 - Réaliser le diagnostic accessibilité ERP communautaires ; - Définir un programme d'actions ; - Hiérarchiser ces actions selon des priorités et des degrés de faisabilités à court, moyen et long terme ; - Mettre en œuvre les actions relevant de priorités et réalisables à court terme.	2012-2015 - Mettre en œuvre les actions relevant des priorités et réalisables à moyen et long terme.
2011-2015 - Rapport annuel des actions effectuées.	

Calendrier prévisionnel

Pour les voiries et les espaces publics

2011 - Réaliser le diagnostic accessibilité voirie et espaces publics ; - Définition et validation du plan de mise en accessibilité.	2012-2015 - Hiérarchiser les actions selon des priorités et des degrés de faisabilité à court, moyen et long terme ; - Mettre en œuvre les actions relevant des priorités et réalisables à moyen et long terme.
2011-2015 - Rapport annuel des actions effectuées.	

BUDGET PRÉVISIONNEL

- Pour 2011 : 75 000 € accessibilité arrêt de bus place de la Pyrotechnie
- Pour 2012 : 150 000 € accessibilité arrêt de bus Boulevard Joffre et aménagement bateaux rue des Lauriers à Saint-Germain-du-Puy.

Finalités du cadre de référence national des projets territoriaux de développement durable concernées par l'action	
	La lutte contre le changement climatique
	La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
✓	La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations
✓	L'épanouissement de tous les êtres humains
	Une dynamique de développement suivant des modes de productions et de consommations responsables



*Pour aller plus loin...
dans la prise en compte
de l'accessibilité
dans les projets*

Bourges Plus intègre systématiquement la question de l'accessibilité à tous ses projets de constructions.

Au-delà, en tant que délégataire des aides à la pierre, Bourges Plus peut conditionner l'attribution de ses aides financières en matière d'habitat à la prise en compte systématique de l'accessibilité dans les logements.